

AXA Luxembourg s.a.

rapport annuel
2010

comptes annuels
révisés pour l'exercice
se terminant le
31 décembre 2010



d'Assurance / **nei erfannen**



AXA Luxembourg S.A.
Société Anonyme

Comptes annuels révisés
pour l'exercice se terminant
le 31 décembre 2010

7, rue de la Chapelle
L-1325 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 35 944

Sommaire

	Page(s)
<i>Rapport de gestion</i>	<i>1-6</i>
<i>Rapport du Réviseur d'entreprises</i>	<i>7-8</i>
<i>Bilan</i>	<i>9</i>
<i>Compte de Profits et Pertes</i>	<i>10</i>
<i>Annexe aux comptes annuels</i>	<i>11-15</i>

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2011

1. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL

La croissance a surpris à la hausse...

L'une des plus grandes surprises de 2010 est que la croissance du PIB mondial aura été nettement plus forte que prévu en début d'année avec un chiffre réel de la croissance mondiale estimé à 4,5%.

Deux effets expliquent ce regain de vigueur : la demande intérieure des pays émergents (la croissance des pays émergents devrait approcher 8,5%) et le regain d'activité dans les pays industrialisés, en particulier les Etats-Unis, après le trou d'air causé par l'excédent des stocks ; la plus grande surprise pour la croissance américaine venant de la consommation, plus forte que prévu.

Eclatement de la crise de la dette souveraine

L'explosion de la crise de la dette en zone euro s'est répercutée sur toute l'Europe, et même dans le reste du monde. Et ce n'est pas encore fini. Alors que le plan de sauvetage de la Grèce devait servir à stopper la tourmente, les marchés l'ont jugé insuffisant. Les turbulences ont par conséquent affecté les autres maillons faibles, à savoir l'Irlande, suivie du Portugal, et plus récemment de l'Espagne.

Deux importantes premières leçons peuvent être tirées de la crise : premièrement, les ressources des politiques budgétaires ne sont pas illimitées et les doutes sur un retournement de politique crédible peuvent se traduire par une réaction brutale des marchés, laquelle est rarement plaisante ; deuxièmement, dans la zone euro, lors de la définition des « critères de Maastricht », c'est essentiellement la dette souveraine qui a été prise en compte alors que la dette privée, notamment celle des banques, aurait dû être aussi considérée comme systémique. Les larges spreads actuels irlandais et espagnols en sont la preuve.

Politique monétaire

Bien que le ralentissement économique enregistré en milieu d'année ait été largement prévu, l'anticipation d'une inflexion des politiques monétaires des pays industrialisés pour le début de 2011 s'est avérée trop agressive – pour des raisons essentiellement différentes.

La Fed a su prouver une nouvelle fois sa flexibilité et son pragmatisme. Lorsque l'inflation a dangereusement frôlé la déflation, le Président Bernanke a alors annoncé une seconde vague d'assouplissement quantitatif, afin de soutenir les maillons faibles de l'économie américaine.

Dans la zone euro, alors que les données macro-économiques continuent de surprendre à la hausse, de plus en plus de pays à la périphérie lancent des SOS pour le sauvetage de leur dette. La BCE a continué d'intervenir pour sauver ces économies au bord de la noyade repoussant à 2012 tous les changements de politique monétaire.

AXA Luxembourg S.A.

Marchés obligataires

Une reprise décente de la croissance et une dette publique ascensionnelle entraînent généralement une hausse substantielle des taux longs.

Pourtant la nouvelle menace qui a pesé sur la croissance au milieu de l'année, qu'elle soit due à un trou d'air aux Etats-Unis ou aux discussions sur la crise de la dette souveraine systémique en Europe, combinée à une politique monétaire de taux ultra faibles, a fait chuter les rendements des taux longs à des niveaux historiquement bas en octobre (au moins pour les indices de référence, autour de 2,5% et 2,2% respectivement pour le Trésor américain et le Bunds). A mesure que la crise souveraine s'est étendue, les spreads de la périphérie de la zone euro se sont élargis, renforçant les doutes quant à la survie de l'euro.

Dans ce contexte général de baisse des taux, les placements obligataires des Etats occidentaux (à l'exclusion des états périphériques) et du Japon ont offert d'excellentes performances : ce fut également le cas pour le crédit « Investment grade » pour la seconde année consécutive ainsi que pour le high yield.

Marchés d'actions : l'escalade du mur de la peur

Avec une performance des actions mondiales de près de 11% (MSCI Monde, en devises locales, rendement total), 2010 n'a pas été décevante. L'accélération de la croissance, combinée à une ample liquidité ne cessant d'augmenter et à des valorisations attrayantes, a été un terrain fertile pour les actions (+1% pour le Japon, +17% pour l'Allemagne). Seuls les marchés de l'Europe du Sud restent dans le rouge. La médaille d'or 2010 revient toutefois aux small caps (avec une hausse de plus de 25%). Les pays émergents ont, quant à eux, affiché une performance tous pays confondus de 14%.

Pourtant, en milieu d'année, les marchés boursiers étaient au bord de la panique. L'explosion de la crise grecque en mai fut un grand choc qui a fait dégringoler les actions. Au cours de l'été, la menace du chômage aux Etats-Unis et l'aggravation de la crise de la dette souveraine en Europe entraînaient beaucoup d'incertitudes.

A l'évidence, la Fed a non seulement injecté une nouvelle fois des liquidités afin de soutenir l'économie, mais elle a su redonner confiance aux marchés, ce qui a pu, via effet de richesse, aussi aider l'économie.

Dans un contexte de reprise économique globale, provenant toutefois en grande partie des pays émergents, les matières premières, à l'exception de l'énergie, ont affiché de belles hausses de prix. A l'évidence, l'effet de peur a projeté les métaux précieux dans la stratosphère alors que la hausse des prix alimentaires, tout aussi importante, trouve son origine essentiellement dans des conditions climatiques exceptionnelles qui ont amené de nombreux produits alimentaires en situation de déficit de l'offre.

2. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER AU GRAND-DUCHE

« Recovery » ... aussi au Luxembourg mais ...

Après la pire année que le Luxembourg ait connue depuis la crise sidérurgique du milieu des années 70 (récession de 3,7% en termes de PIB pour 2009), 2010 a été l'occasion pour l'économie grand-ducale de se refaire une santé avec une croissance du PIB attendue de 3,2% rattrapant presque le terrain perdu lors de l'exercice précédent.

Cette croissance est toutefois remarquable dans le contexte des pays « matures » avec des croissances enregistrées sur 12 mois glissants à fin septembre de 2,2% aux Etats-Unis, de 2,5% au Japon, de 2,0% en Allemagne et bien mieux que la moyenne européenne ou de la zone euro, toutes deux fixées à +0,6%.

L'emploi intérieur a lui aussi timidement repris (+1,8% après +1,0% en 2009) mais insuffisamment pour faire refluer le chômage des résidents (croissance de 0,5% de la population active à 6,2%).

L'inflation a repris son chemin historique à +2,2% entraînant dans son sillage les coûts salariaux qui sont, eux-aussi, en croissance de 2,2%.

Enfin, les finances publiques naguère en excédent enregistrent pour la seconde année consécutive un déficit estimé à 1,9% du PIB (0,7% de déficit en 2009).

Un zoom sur les secteurs

Secteur Financier

Au niveau des secteurs d'activité, le secteur financier reste incontestablement le premier pilier du développement économique luxembourgeois. Le secteur occupe à fin septembre 2010 quelques 42 529 personnes ou 12,3% de l'emploi salarié total au Grand-Duché, en hausse de 2,3% par rapport à 2009.

Sur base de chiffres provisoires, la Commission de Surveillance du Secteur Financier évalue le résultat avant provisions du secteur bancaire luxembourgeois à 4 773 millions d'EUR pour l'exercice 2010. Par rapport à l'exercice 2009, le résultat avant provisions diminue ainsi de 20,8%.

Cette diminution est principalement due à la baisse – déjà amorcée en 2009 – de la marge d'intérêt. Cette réduction est la conséquence de la baisse continue des taux courts sur ces deux dernières années réduisant la marge commerciale des banques ainsi que de la diminution de l'activité d'intermédiation comme peut le refléter la baisse de la somme des bilans qui, en moyenne, s'est établie à 750 milliards d'EUR pour 2010 contre 900 pour 2009.

AXA Luxembourg S.A.

Autre activité très importante du secteur, les OPC ont continué à progresser en nombre (3 656 ; +5,3%). Leur patrimoine s'est fortement développé au cours de l'année : 2 161 Mia EUR gérés fin novembre 2010 en croissance sur l'année de 20,79%.

Enfin, à la fin du 3^{ème} trimestre, le secteur des assurances connaît une croissance soutenue tant en Assurance non vie (+9,7%) qu'en Assurance vie (+108,9% !).

En Assurance non vie, la croissance est bonne sur le marché local (+4,7%) mais très forte à l'international (+24,4%) et en baisse en assurances maritimes (-17,2%).

Le total de l'encaissement au 30 septembre s'établit à 1 677 millions d'EUR dont 516,4 pour le seul marché local.

L'Assurance vie confirme son net regain de forme et ceci, tous produits confondus, à l'exception des fonds de pension qui souffrent d'une opération exceptionnelle en 2009.

Les produits en unités de compte ont plus que doublé leur collecte à 11,4 Mia EUR (+149%) alors que les produits à taux garantis continuent également leur développement à 6,0 Mia EUR (+ 2 306 Mio EUR ou +63%).

Secteur Construction

Composante importante de l'activité au Grand-Duché, la construction a, comme le reste de l'économie, retrouvé un optimisme de bon aloi : après un plus bas connu en juillet 2009, l'indice d'activité n'a fait que progresser pour revenir aux niveaux de 2008 ; encore loin cependant des pics de 2007 et années précédentes.

Les autorisations de bâtir sont en explosion par rapport à – la très faible année – 2009 : +44% en nombre de bâtiments et +21% en nombre de logements. L'année 2010 devrait donc être comparable à 2008, conforme à l'historique, mais en-deçà de l'année (record) 2007.

En matière d'immobilier de bureaux, la vacance générale s'est accrue à 7,6% des surfaces disponibles principalement causée par la hausse constatée en périphérie (de 10 à 20% entre Q3 2009 et Q3 2010) ; les zones plus centrées sur la ville sont par contre restées très attractives (3,7% contre 2,9% pour le BCD et 4,0% contre 2,7% pour le Kirchberg).

Les « prime rents » restent constants dans le BCD à 38 € du m² par mois.

Enfin, il est à noter que bien que ne représentant que 5% de la valeur ajoutée de l'économie luxembourgeoise, le secteur de la construction a contribué à hauteur de 12% à la croissance du PIB enregistrée sur les 3 premiers trimestres de 2010.

AXA Luxembourg S.A.

Secteur Autres

Après un plus bas sur 5 ans enregistré en 2009, les nouvelles immatriculations de voitures particulières et à usage mixte sont reparties à la hausse à 49 726 unités (+5,2%).

Ce résultat est en retrait de la période 2006-2008 ayant connu des nouvelles immatriculations supérieures à 50 000 unités mais constitue, en dehors de la période précitée un plus haut historique.

3. EVOLUTION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

AXA Luxembourg gère :

- les deux filiales d'assurances du groupe AXA au Luxembourg - AXA Assurances Luxembourg S.A. et AXA Assurances Vie Luxembourg S.A. ;
- Contere S.A. qui est active dans la gestion de comptes individualisés ;
- diverses participations dans des fonds immobiliers - Cabesa, Zaventem Properties, Royaner et Royawin.

Une réduction de valeur a été actée durant l'exercice 2010 sur Contere S.A. pour un montant de EUR 41 401,07.

Enfin, un litige avec l'acquéreur de la participation qu'AXA Luxembourg détenait dans AXA Nederland a trouvé un épilogue se soldant par un résultat exceptionnel de EUR 1 276 000 issu d'une provision excédentaire constituée à fin 2009.

4. PERSPECTIVES

Les prévisions sur l'évolution de la Société sont directement liées aux actions mises en place sur le plan opérationnel et aux développements envisagés sur le plan commercial au sein des filiales compagnies d'assurance.

Pour ce qui concerne la filiale Contere S.A., les perspectives dépendent de l'avancement des procédures et des transactions qui peuvent encore être conclues.

5. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important, qui pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société, n'est intervenu depuis la clôture des comptes.

6. AUTRES POINTS

La Société n'a pas fait usage de dérivés au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

AXA Luxembourg S.A.

La Société n'a pas acquis d'actions propres au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010, et ne détient pas d'actions propres.

La Société n'a pas effectué de recherche et développement au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

La Société n'a pas de succursale.

7. PROPOSITIONS D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte de profits et pertes se solde par un bénéfice de EUR 15 069 550,48. La réserve légale étant supérieure au minimum fixé par la Loi, nous vous proposons de distribuer l'intégralité du bénéfice.



Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
AXA Luxembourg S.A.

Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de AXA Luxembourg S.A. (la « Société »), comprenant le bilan au 31 décembre 2010, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de AXA Luxembourg S.A. au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.
Représentée par

Luxembourg, le 23 mars 2011

Claude Jacoby

Bilan au 31 décembre 2010

Euro

ACTIF	Note	31.12.2010		31.12.2009	
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	4	2 072 389,87	2 072 389,87	2 072 389,87	2 072 389,87
ACTIF IMMOBILISE			117 191 466,49		117 232 868,56
Immobilisations financières	2.3				
Parts dans des entreprises liées	3	117 191 466,49		117 232 868,56	
ACTIF CIRCULANT			26 180 705,42		20 852 812,54
Créances	2.4				
Créances sur des entreprises liées					
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		10 672 993,49		10 966 470,31	
Autres créances					
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		3 327 584,76		3 736 280,51	
Avoirs en banques		12 180 127,17		6 150 061,72	
COMPTES DE REGULARISATION	2.6	422 969,96	422 969,96	204 791,59	204 791,59
TOTAL ACTIF		145 867 531,74	145 867 531,74	140 362 862,56	140 362 862,56

PASSIF	Note	31.12.2010		31.12.2009	
CAPITAUX PROPRES	7		141 007 603,48		132 528 292,82
Capital souscrit	4	70 000 000,00		70 000 000,00	
Réserve légale	5	13 628 406,96		13 628 406,96	
Autres réserves	6	42 309 646,04		42 309 646,04	
Résultats de l'exercice		15 069 550,48		6 590 239,82	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			-		3 250 000,00
Autres provisions	2.5		-	3 250 000,00	
DETTES			1 459 486,98		862 353,36
Dettes envers des entreprises liées					
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		238 815,46		-	
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale					
dettes fiscales		359 127,86		299 413,50	
dettes au titre de la sécurité sociale		476 032,35		447 585,46	
Autres dettes					
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		385 511,31		115 354,40	
COMPTES DE REGULARISATION	2.7	3 400 441,28	3 400 441,28	3 722 216,38	3 722 216,38
TOTAL PASSIF		145 867 531,74	145 867 531,74	140 362 862,56	140 362 862,56

Les notes en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Compte de Profits et Pertes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010

Euro

CHARGES	Note	31.12.2010		31.12.2009	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	8	41 517,48	41 517,48	47 149,09	47 149,09
CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES		41 401,07	41 401,07	107 244,34	107 244,34
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		78 847,70	78 847,70	6 614,18	6 614,18
CHARGES EXCEPTIONNELLES	10	40 001,01	40 001,01	3 250 000,00	3 250 000,00
IMPOTS SUR LE RESULTAT	11	-	-	114 895,05	114 895,05
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice)		15 069 550,48	15 069 550,48	6 590 239,82	6 590 239,82
		15 271 317,74	15 271 317,74	10 116 142,48	10 116 142,48

PRODUITS	Note	31.12.2010		31.12.2009	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		3,12	3,12	-	-
PRODUITS PROVENANT DES ENTREPRISES LIEES	9	13 978 709,91	13 978 709,91	9 659 908,98	9 659 908,98
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		16 604,71	16 604,71	456 233,50	456 233,50
PRODUITS EXCEPTIONNELS	10	1 276 000,00	1 276 000,00	-	-
		15 271 317,74	15 271 317,74	10 116 142,48	10 116 142,48

Les notes en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

AXA Luxembourg S.A.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2010

Note 1 - Généralités

AXA Luxembourg S.A. (« la Société ») a été constituée le 28 décembre 1990 pour une durée indéterminée sous la forme de société anonyme. La Société a pour objet principal la gestion d'un portefeuille de participations.

AXA Luxembourg S.A. (société absorbante) a fusionné rétroactivement au 1^{er} janvier 2007 avec Royale Belge Investissements S.A. (société absorbée). Cette opération a été entérinée par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'AXA Luxembourg S.A. du 17 avril 2007.

Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Note 2 - Principales méthodes comptables

2.1 Base de présentation

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 4 de la loi du 10 décembre 2010, la Direction de la Société a décidé pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 de ne pas appliquer les modifications apportées par cette loi au contenu et à la présentation des comptes annuels, ainsi qu'aux principes comptables et règles d'évaluations afférents.

2.2 Conversion des postes en devises

La Société tient sa comptabilité en euro (« EUR ») et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise.

Les actifs et les passifs, exprimés en devises étrangères, sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les transactions de l'exercice, libellées en devises étrangères, sont converties aux cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les différences de change résultant de ces conversions sont incluses dans le compte de profits et pertes de l'exercice.

Note 2 - Principales méthodes comptables (suite)

2.3 Evaluation des immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou valeur d'apport.

Elles font l'objet de corrections de valeur, si leur valeur intrinsèque ou leur cours de bourse font apparaître une dépréciation durable.

Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.4 Créances de l'actif circulant

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.5 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

2.6 Comptes de régularisation actif

A ce poste figurent les charges comptabilisées pendant l'exercice mais concernant un exercice ultérieur, ainsi que les produits se rapportant à l'exercice qui ne seront perçus que postérieurement à la clôture de ce dernier.

2.7 Comptes de régularisation passif

A la clôture de l'exercice, il est tenu compte des charges qui se rapportent à l'exercice ou à des exercices antérieurs mais qui ne seront réglées qu'ultérieurement ainsi que des produits perçus avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur.

AXA Luxembourg S.A.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2010

Note 3 - Parts dans des entreprises liées

2010 Euro	
	Parts dans des entreprises liées
Valeur d'acquisition au 01.01.2010	117 993 792,44
Acquisitions de l'exercice	-
Cessions de l'exercice	-98 000,00
Valeur d'acquisition au 31.12.2010	117 895 792,44
Corrections de valeur au 01.01.2010	-760 923,88
Reprises de corrections de valeur	98 000,00
Corrections de valeur de l'exercice	-41 402,07
Corrections de valeur au 31.12.2010	-704 325,95
Valeur nette comptable au 31.12.2010	117 191 466,49

Les entreprises dans lesquelles la Société détient au moins vingt pour cent du capital sont les suivantes :

2010 Euro					
Nom de la société	Siège	Pourcentage détenu au 31.12.2010	Valeur comptable 31.12.2010	(*) Capitaux propres au 31.12.2010	Résultat au 31.12.2010
AXA Assurances Luxembourg S.A.	Luxembourg	99,9%	41 039 190,35	22 111 224,65	9 913 427,19
AXA Assurances Vie Luxembourg S.A.	Luxembourg	99,9%	47 754 868,68	26 972 491,74	4 067 569,59
Contere S.A.	Luxembourg	99,9%	607 166,56	607 470,30	-41 422,78
Cabesa S.A.	Bruxelles	52,3%	14 649 109,43	12 199 445,39	1 711 374,69
Zaventem Properties	Bruxelles	88,3%	5 184 234,94	2 050 030,85	392 164,70
Royaner S.A.	Bruxelles	25,0%	3 287 449,08	10 542 839,98	319 795,95
Royawyn S.A.	Bruxelles	28,6%	4 668 481,17	17 307 167,96	6 700 500,82

(*) après affectation du résultat 2010

Note 4 - Capital souscrit

Au 31 décembre 2010, le capital souscrit de la Société, qui s'élève à EUR 70 000 000,00 est libéré à hauteur de EUR 67 927 610,13 et est représenté par 991 724 actions sans valeur nominale.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2010

Note 5 - Réserve légale

En application de la loi luxembourgeoise sur les sociétés anonymes, le bénéfice annuel doit faire l'objet d'un prélèvement de 5% minimum à affecter à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve atteint 10% du capital. La réserve légale n'est pas distribuable.

Note 6 - Autres réserves

Il s'agit des réserves qui ne sont pas imposées par la loi. Ces réserves peuvent être distribuées.

Note 7 - Evolution des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres de la Société au cours de l'exercice a été la suivante :

	<i>2010 Euro</i>				
	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Résultat de l'exercice
Solde au 01.01.2010	70 000 000,00	-	13 628 406,96	42 309 646,04	6 590 239,82
Affectation du résultat de l'exercice 2009 :					
- Affectation à la réserve légale ;					-
- Dividendes distribués.					6 590 239,82
Solde au 31.12.2010	70 000 000,00	-	13 628 406,96	42 309 646,04	15 069 550,48

L'affectation des résultats de l'exercice 2009 de la Société a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 26 mars 2010.

Note 8 - Autres charges d'exploitation

En date du 22 avril 2004, une association de frais a été créée entre les diverses sociétés du groupe AXA au Luxembourg sous la forme d'une Association en Participation (« AEP »). Cette association regroupe les sociétés AXA Assurances Vie Luxembourg S.A., AXA Assurances Luxembourg S.A., Contere S.A., AXA Luxembourg S.A. et Immochapelle S.C.I..

Le montant de EUR 41 517,48 (2009 : EUR 47 149,09) représente la quote-part de charges d'exploitation et d'administration imputable à la Société.

AXA Luxembourg S.A.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2010

Note 9 - Produits de participations provenant d'entreprises liées

Les produits de l'actif immobilisé relatifs à l'exercice 2010 se composent exclusivement de dividendes pour un montant de EUR 13 978 709,91 (2009 : EUR 9 659 908,98).

Note 10 – Produits exceptionnels

Au cours de l'exercice 2009, la Société avait constitué une provision pour risques et charges d'un montant de EUR 3 250 000,00 dans le cadre d'une garantie contractuelle octroyée lors d'une cession antérieure de participations.

Suite à l'accord intervenu entre les parties et après enregistrement de la transaction finale, une reprise de provision pour risques et charges a été effectuée en 2010 pour un montant de EUR 1 276 000,00.

Note 11 - Traitement fiscal

Les sociétés Contere S.A., AXA Luxembourg S.A., AXA Assurances Luxembourg S.A. et AXA Assurances Vie Luxembourg S.A. remplissent les conditions posées par l'article 164 Bis LIR pour bénéficier de l'octroi du régime d'intégration fiscale. La société AXA Luxembourg S.A. est en tant que société de participations financières (SOPARFI) la société-mère qui établit la déclaration fiscale consolidée.

Note 12 - Comptes consolidés

Conformément à l'article 314 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales, la Société n'établit pas de comptes ni de rapport de gestion consolidés. Les comptes annuels de AXA Luxembourg S.A., ainsi que ceux de ses filiales, sont consolidés par la société AXA, dont le siège social est établi au 25, Avenue Matignon, F-75008 Paris. Les comptes consolidés de la société AXA sont disponibles au siège de cette société.

AXA Luxembourg, société anonyme
7, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg
Tél. : (+352) 44 24 24 - 1
Fax : (+352) 45 80 23
Registre de Commerce Luxembourg : B 35944
www.axa.lu

d'Assurance / **nei erfannen**

